

contexte de l'Initiative pour les micronutriments, les programmes de santé communautaire comme les programmes de vaccination et d'immunisation des enfants mis en oeuvre en partenariat avec des organismes des Nations Unies et les programmes de dépistage sanguin mis en oeuvre par l'intermédiaire des ONG partenaires, afin de prévenir la transmission du VIH/sida au cours d'une transfusion.

Recommandation 2.2

Le gouvernement devrait également élargir son Programme de partenariats renforcés afin d'inclure un plus grand nombre de pays parmi les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne et continuer la mise en oeuvre de programmes conçus pour régler les problèmes fondamentaux dans ces pays. Le développement de l'agriculture et du secteur rural dans les pays touchés par la pandémie de VIH/sida revêt une importance particulière.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Cependant, il est important de mentionner que cette recommandation contient une erreur terminologique qui nécessite une clarification. Il est clair que la recommandation évoque la décision concernant les « pays de concentration » prise par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et *non pas* la question des « partenariats renforcés » auxquels doit adhérer le Canada conformément au Plan d'action pour l'Afrique du G8.

Comme l'indique le Rapport, l'ACDI, conformément à sa politique en faveur d'une aide internationale plus efficace, a identifié neuf pays où elle compte accroître considérablement ses investissements en matière d'aide. Six de ces pays sont en Afrique : l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie. Ils ont été choisis parmi les pays dont les revenus sont les plus faibles- avec lesquels le Canada a une relation d'aide au développement- et qui se sont engagés à utiliser efficacement les ressources liées à l'aide. Alors que l'ACDI est conscient du fait qu'il est nécessaire d'étendre la portée géographique de son programme d'aide (voir réponse à la recommandation 1.2), si les ressources accrues le permettent, un nombre limité de pays pourrait être ajouté à la liste actuelle de ces six pays. En déterminant quels autres pays pourraient être admissibles, le gouvernement continuera d'examiner les principes de l'efficacité de l'aide.

Dans le Plan d'action pour l'Afrique du G8, les partenaires du G8 se sont engagés à établir des partenariats renforcés avec les pays africains dont la performance reflète les principes du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), y compris les engagements politiques et financiers en matière de bonne gouvernance et de primauté du droit, afin d'assurer l'expansion des frontières démocratiques et l'approfondissement de la culture des droits humains. Ces partenariats ne se limiteront pas à l'aide au développement et couvriront tous les aspects des relations bilatérales. Le Canada et les autres partenaires du G8 se sont engagés à s'appuyer sur les résultats du Processus